

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Université**  
**Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou**

**Faculté de Médecine de Tizi-Ouzou**

**Vice Doyen de la Post-Graduation**

**et de la Recherche Scientifique**

**Service de la 1<sup>ère</sup> Post-Graduation**

**N° 1/VDPG/FM/2022**

**Concours d'accès au résidanat de Médecine Dentaire**  
**Session Février 2022**

Les épreuves du concours d'accès au résidanat de Médecine Dentaire session Février 2022, se dérouleront le **22 Février 2022** à la Faculté de Médecine d'Alger pour l'ensemble des candidats des Facultés de Médecine d'Alger et de Tizi-Ouzou.

Pour ce concours, les candidats de la Faculté de Médecine de Tizi-Ouzou ont la possibilité de s'inscrire soit à Alger, soit à Tizi-Ouzou.

Les candidats inscrits au niveau du service de la Post-Graduation de la Faculté de Médecine de Tizi-Ouzou, ne pourront concourir et postuler, que pour les postes ouverts au C.H.U de Tizi-Ouzou.

Par ailleurs, les candidats désireux de postuler pour les postes ouverts par la faculté de Médecine d'Alger doivent déposer leurs dossiers et s'inscrire au niveau du service de la Post-Graduation du Département de Médecine Dentaire d'Alger.

Le concours d'accès au résidanat est ouvert :

A /- A tout candidat titulaire du diplôme de Médecine Dentaire ou de docteur en Médecine Dentaire.

- Le dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- Copie du diplôme de Médecine Dentaire.
- 01 enveloppe timbrée libellée à l'adresse du candidat.
- 04 photos d'identité (nom et prénom au verso).
- 01 extrait d'acte de naissance.
- Droit d'examen 500 DA par virement postal au nom de Monsieur l'agent comptable de l'universitaire Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou N°007 999 990 000 321 758 82
- Déclarations sur l'honneur à légaliser (à télécharger du site internet).
- Attestation de fonction pour les praticiens en exercice.
- Copie du relevé du cursus avec moyenne générale.

B /- aux résidents de 1<sup>ère</sup> année désireux de changer de spécialité :

Le changement de spécialité n'est autorisé qu'une seule fois.

Le dossier doit être complété par :

- Une attestation de démission signée par le Doyen de la faculté de médecine (dernier délai de démission 03 mois avant le concours)
- Les inscriptions se dérouleront selon le calendrier suivant :

**Du 02/01/2022 au 30/01/2022 au service de la 1<sup>ère</sup> post-Graduation de la Faculté de Médecine de Tizi-Ouzou.**



Fait à Tizi-Ouzou le : 02 JAN 2022

Le Doyen

**Pr TALEB Ammar**  
Doyen de la Faculté  
de Médecine